Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-187-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Eau : budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-187

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-187-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-187-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
4 490 747,04 € en section de fonctionnement,
2 043 990,30 € en section d'investissement,
soit **un total de 6 534 737,34 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-187-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	3 111 800,91	0,00	3 111 800,91
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 575,13	30 000,00	0,00	152 575,13
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	8 897 178,50	1 362 200,00	0,00	10 259 378,50
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	424 910,00	-20 410,00	0,00	404 500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 321,50	7 156,13	0,00	29 477,63
Total Recettes	**9 466 985,13**	**4 490 747,04**	**0,00**	**13 957 732,17**

Les recettes de fonctionnement comprennent la reprise du **résultat reporté de fonctionnement** pour un montant de 3 111 800,91 €.

Les **produits de services** sont augmentés de 1 362 200 € pour tenir compte des redevances perçues et à reverser à l'agence de l'eau car il était prévu au budget primitif que ce soit le délégataire qui verse (pour 1 038 000 €), ainsi qu'un ajustement de 256 000 € lié à l'évolution du taux de la redevance agence de l'eau (qui passe de 0,0296 € à 0,087 €).

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 701 045,22	3 535 447,04	0,00	10 236 492,26
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	639 750,00	40 000,00	0,00	679 750,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	462 650,00	706 000,00	0,00	1 168 650,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 377 241,21	5 000,00	0,00	1 382 241,21
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 900,00	0,00	0,00	36 900,00
66 CHARGES FINANCIERES	139 398,70	300,00	0,00	139 698,70
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00	4 000,00	0,00	104 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 000,00	200 000,00	0,00	210 000,00
Total Dépenses	**9 466 985,13**	**4 490 747,04**	**0,00**	**13 957 732,17**

Comme en assainissement, les **charges à caractère général** sont ajustées pour un montant de 1 591 000 € dans l'hypothèse où les montants dépensés par les délégataires atteindraient le coût de référence (le budget avait été construit sur le coût objectif). Une somme de 1 606 000 € est également inscrite dans ce chapitre pour équilibrer la section. Elle correspond au solde non consommé de l'excédent 2025.

Il en va de même pour les **atténuations de produits** qui correspondent à un ajustement des reversements à l'agence de l'eau à la place du délégataire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-187-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Les **dotations aux provisions** correspondent à l'inscription d'une provision pour risque d'impayés d'un montant de 200 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	239 845,64	0,00	239 845,64
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 377 241,21	5 000,00	0,00	1 382 241,21
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	323 200,00	276 144,00	1 351 137,11	1 950 481,11
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 787 738,92	171 863,55	0,00	1 959 602,47
Total Recettes	**3 488 180,13**	**692 853,19**	**1 351 137,11**	**5 532 170,43**

Le **résultat reporté** correspond à l'excédent de clôture 2025 pour un montant de 239 845,64 €.

Les **opérations d'ordre** correspondent à un ajustement des amortissements.

Les **subventions d'investissement** tiennent compte des dernières notifications de l'agence de l'eau ainsi que des refacturations de travaux aux usagers.

L'emprunt assure l'équilibre, les dépenses étant supérieures aux recettes, celui-ci doit être augmenté de 171 863,55 €.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 575,13	30 000,00	0,00	152 575,13
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	196 955,00	1 000,00	0,00	197 955,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 150,00	457 350,00	342 099,58	946 599,58
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 121 500,00	582 100,00	377 950,72	3 081 550,72
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	900 000,00	220 000,00	33 490,00	1 153 490,00
Total Dépenses	**3 488 180,13**	**1 290 450,00**	**753 540,30**	**5 532 170,43**

Les **immobilisations incorporelles** sont en hausse. Elles comprennent principalement :

- 168 000 € pour tenir compte du schéma d'eau potable,
- 170 000 € pour les études sur le captage de Saint Remy qui seront d'ailleurs financées à 80% par la subvention AESN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-187-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Les **immobilisations corporelles et en cours** sont également augmentées de 582 100 € pour tenir compte de l'avancement des différents projets dont la rénovation des 5 bassins nitrazur de l'usine (pour + 360 000 €) et différents travaux à Tremblay, Saulnières, Garancières.

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-240 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-153 du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-170 du 29 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe EAU,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 du budget annexe EAU,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe EAU.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe Eau arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 6 534 737,34 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**